

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Action patrimoine dénonce la démolition de l'église Saint-Louis-de-France

Québec, 17 juin 2020 – Action patrimoine a pris connaissance de l'annonce de l'achat de l'église Saint-Louis-de-France à Québec par le ministère de la Santé et des Services sociaux en vue de la démolir et d'y construire une maison des aînés.

Sans remettre en cause l'objectif d'offrir un milieu de vie pour les aînés, Action patrimoine se questionne sur le choix d'acquérir une église moderne pour la démolir.

Une valeur patrimoniale exceptionnelle

Construite en 1960 par les architectes Robert Blatter, G.-Fernand Caron et Gilles Côté, l'église Saint-Louis-de-France est un exemple remarquable de l'architecture moderne au Québec. Le Conseil du patrimoine religieux lui confère d'ailleurs une valeur patrimoniale exceptionnelle (cote B).

Exemplarité de l'État en matière de patrimoine

Cette annonce survient deux semaines après le dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec qui dressait un portrait plutôt sombre de la gestion du patrimoine bâti par le gouvernement. Le sixième constat mentionnait que l'État ne fait pas suffisamment preuve d'exemplarité en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine immobilier.

L'annonce d'aujourd'hui démontre un manque de cohésion entre les divers ministères. Afin d'assumer son leadership, nous croyons que l'État aurait avantage à développer une vision interministérielle qui prend en considération la notion de patrimoine dans toutes ses décisions. Dans cet esprit, nous invitons le gouvernement à considérer son parc immobilier avant de penser à démolir des bâtiments patrimoniaux.

Action patrimoine insiste sur l'importance de poursuivre le travail de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il s'agit d'une richesse collective que nous nous devons de préserver. Nous sommes convaincus que l'État est un partenaire essentiel dans le travail de sensibilisation et de préservation du patrimoine bâti.

Citations de Renée Genest, directrice générale d'Action patrimoine

« Si le gouvernement ne se montre pas exemplaire dans la préservation du patrimoine, comment l'exiger des autres acteurs comme les municipalités ou les citoyens ? »

« Puisque l'église est sous la juridiction de la CUCQ, nous espérons que les mécanismes en place permettront d'analyser sa valeur patrimoniale et de mettre en lumière ses qualités architecturales. »

À propos

Action patrimoine est un organisme national, à but non lucratif, qui œuvre depuis 1975 à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec. L'organisme offre notamment des formations pour sensibiliser les acteurs municipaux à la protection du patrimoine bâti.

- 30 -

Amaury Sainjon
Responsable des communications
418 647-4347, poste 200
communications@actionpatrimoine.ca
actionpatrimoine.ca